

Asie & Océanie

Japon

Dernier bilan

de la Chambre européenne (EBC) sur l'environnement des affaires

C'est la toute dernière analyse de la situation japonaise, entreprise par la Chambre à travers ses 27 comités sectoriels, formés par des responsables d'entreprises européennes présentes au Japon. Malgré les difficultés que connaît l'Archipel, « l'EBC reste optimiste sur les perspectives qu'il offre aux sociétés européennes », commente dans son introduction, Richard Collasse, président d'EBC et président de Chanel Japon. La preuve en est : les firmes européennes viennent nombreuses. « L'Europe est devenue aujourd'hui le premier investisseur direct au Japon. » Un poids qui facilite grandement les relations de l'EBC avec les autorités japonaises et permet dans un climat positif de faire état d'un certain nombre de dysfonctionnements.

Encore de nombreux freins à la poursuite des affaires

Par exemple, le recrutement de personnel qualifié reste, pour les étrangers, l'un des principaux freins dans la poursuite des affaires au Japon : mobilité limitée, parfois qualification insuffisante ou obsolète. L'EBC souhaite que le gouvernement japonais poursuive son effort de formation, initiale ou continue, même auprès des Japonais expatriés et de leurs épouses, pour alimenter le vivier de cadres indispensables aux entreprises étrangères. La Chambre soutient le programme d'échanges universitaires ou professionnels, les formations, les jumelages, stages, etc. acceptés par le dernier plan Europe-Japon

(EU-Japan Action Plan) et souhaite qu'il se concrétise.

Dans le domaine de la propriété intellectuelle, le rapport déplore que seules les Douanes japonaises soient autorisées à agir et souhaite que la procédure de saisie des produits contrefaits soit plus transparente. Comme les importations parallèles sont permises au Japon, elles permettent à certains importateurs d'inonder le marché de produits douteux ce qui est préjudiciable pour les consommateurs comme pour les fabricants.

Des produits classés différemment

À nouveau l'EBC dénonce le traitement de certains articles (déodorants, cosmétiques blanchissant, insecticide, etc.) qui appartiennent à la catégorie des quasi-drugs et qui sont traités comme des médicaments (avec des autorisations de mise sur le marché, etc.) alors qu'en Europe ils sont considérés comme des cosmétiques.

Au fil de cette centaine de pages, l'EBC ne manque pas d'épingler nombre de difficultés dénoncées par les entreprises européennes du Japon au sein de ses 27 comités qui vont de l'aéronautique à la santé animale en passant par les fleurs coupées, la défense, etc. Mais la situation progresse favorablement. ■

O. C.

* Rapport 2002 de la Chambre européenne sur l'environnement des affaires (Challenges to Growth and Investment). The EBC (European Business Environment) Report on the Japanese Business Environment.